

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Le Secrétariat général

La direction des ressources humaines

Arrêté du 22 novembre 2022

modifiant l'arrêté du 27 avril 2022 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du conseil général de l'environnement du développement durable

NOR : TREK2233398A

(Texte non paru au Journal officiel)

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le décret du 20 juillet 2022 substituant la dénomination « Inspection générale de l'environnement et du développement durable » à la dénomination « Conseil général de l'environnement et du développement durable »

Vu l'arrêté du 12 octobre 2020 modifiant l'arrêté du 16 mars 2020 portant répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire dans certains services centraux et assimilés du ministère de la transition écologique et solidaire, au titre des 6e et 7e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2022 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du conseil général de l'environnement et du développement durable ;

Vu l'examen par le comité technique spécial du conseil général de l'environnement du développement durable dans sa séance du 28 mars 2022,

ARRÊTE

Article 1

Sont ajoutés à l'annexe de l'arrêté du 27 avril 2022 modifié susvisé les emplois désignés au tableau A de l'annexe du présent arrêté aux dates d'effet précisées pour chacun de ces emplois.

Article 2

Est supprimé de l'annexe de l'arrêté du 27 avril 2022 modifié susvisé les emplois désignés au tableau B de l'annexe du présent arrêté aux dates d'effet précisées pour chacun de ces emplois.

Article 3

Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 22 novembre 2022

Pour le ministre et par délégation :

Le Sous-directeur du pilotage, de la performance et de la synthèse

SIGNE

J-E BEYSSIER

Annexes de l'arrêté TREK2233398A

TABLEAU A

Création du nombre de points des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6ème et 7ème tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable

Catégorie	Nbre d'emploi	Nbre de points attribués	Désignation de l'emploi	Service	Date d'effet
A	1	30	Adjoint au chef du bureau des systèmes d'information	Secrétariat général	01/03/22
A	1	40	Chef du bureau de la communication	Secrétariat général	04/10/21

TABLEAU B

Suppression du nombre de points des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6ème et 7ème tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable

Catégorie	Nbre d'emploi	Nbre de points attribués	Désignation de l'emploi	Service	Date d'effet
A	1	30	ISST	MIGT de Rennes	01/09/21